

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Fiches de Données de Sécurité

Classified in accordance with Health Canada Hazardous Products Regulations
(SOR/2015-17)

1. Identification

Identificateur du produit:

TEGO® Airex 920

Nom chimique:

Modified polymer

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée: Utilisation industrielle

Restrictions conseillées: Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

NOM DE LA SOCIETE : Evonik Canada Inc.
3380 South Service Road
L7N 3J5 BurlingtonON
Canada

Téléphone : +1 905 336 3423
Télécopie : +1 905 332 5632
courriel : product-regulatory-services@evonik.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +1 800 424 9300 (CHEMTREC - US & CANADA)
800 681 9531 (CHEMTREC MEXICO)
+1 703 527 3887 (CHEMTREC WORLD)
+1 613 996 6666 (CANUTEC – Seulement en cas d'urgence de transport)
+1 973 929 8060 (Product Regulatory Services)

2. Identification des dangers

Règlement sur les Produits Dangereux

Non classé

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger: Aucun symbole

Mot Indicateur: Aucun mot indicateur.

Mention de Danger: Sans objet

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Conseil de Prudence**Dangers physiques non classifiés
ailleurs:****Dangers pour la santé non classifiés
ailleurs:****3. Composition/information sur les ingrédients****Nom chimique:**
Modified polymer**Substances**

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)* Référence quantité: Fraction (poids)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Données non disponibles.	128-37-0	>=0.1 - <1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Renseignements sur la composition des impuretés et des stabilisants

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)* Référence quantité: Fraction (poids)
1-Dodécanthiol	Données non disponibles.	112-55-0	>=0 - <0.1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins**Description des premiers soins requis**

Informations générales:	enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
Inhalation:	Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises
Contact Cutané:	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Protection personnelle pour les secouristes:

Données non disponibles.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**Symptômes:**

Aucun symptôme connu à ce jour.

Dangers:

Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**Traitement:**

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)****Moyen d'extinction approprié:**

mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive, pulvérisation d'eau

Méthodes d'extinction inappropriées:

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - dioxyde et monoxyde de carbone Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**Procédures de lutte contre l'incendie:**

Aucunes mesures particulières.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:

Données non disponibles.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.

Mesures de Précautions Environnementales:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

7. Manutention et stockage**Manutention****Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):**

Données non disponibles.

Conseils de manipulation:

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne aération des

Nom du produit: TEGO® Airex 920

locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Mesures de prévention des contacts: Données non disponibles.

Entreposage
Conditions de stockage sûres: Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle
Paramètres de Contrôle
Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	TWA		10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), ainsi modifiées
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Vapeurs et aérosols, inhalables.	TWA		2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.			2 mg/m3	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), ainsi modifiées
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		2 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.	8 HR ACL		2 mg/m3	Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées
	15 MIN ACL		4 mg/m3	Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées
2,6-di-tert-butyl-p-crésol - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		2 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	REL		10 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques), et ses modifications
1-Dodécanthiol	TWA	0.1 ppm	0.8 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), ainsi modifiées
1-Dodécanthiol	TWA	0.1 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
1-Dodécanthiol		0.1 ppm		Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), ainsi modifiées
1-Dodécanthiol	TWA	0.1 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées
1-Dodécanthiol	8 HR ACL	0.1 ppm		Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées
	15 MIN ACL	0.3 ppm		Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Nom du produit: TEGO® Airex 920

1-Dodécanthiol	TWA	0.1 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées
1-Dodécanthiol	Ceil_Time	0.5 ppm	4.1 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques), et ses modifications

Veillez consulter la dernière édition du texte source appropriée et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou des agences locales, pour plus d'informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles Techniques Appropriés

Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle
Protection du visage/des yeux:

Lunettes à coques

Protection des Mains:

Substance: Caoutchouc nitrile.
 Temps de pénétration: 480 min
 Substance: Caoutchouc naturel.
 Temps de pénétration: 480 min
 Substance: Chloroprène
 Temps de pénétration: 480 min
 Substance: Butylcaoutchouc.
 Temps de pénétration: 480 min

Autre:

vêtement de protection

Protection Respiratoire:

S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court terme.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

9. Propriétés physiques et chimiques
Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base
Apparence
État physique:

Liquide

Forme:

Liquide

Couleur:

Ambre

Odeur:

Suave

Seuil de l'odeur:

non mesuré

Point de congélation:

non mesuré

Point d'ébullition:

non mesuré

Inflammabilité:

non mesuré

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité
Limites d'explosivité - supérieure:

non mesuré

Limites d'explosivité - inférieure:

non mesuré

Point d'éclair:

> 100 °C/> 100 °C (DIN EN 22719)

Température d'auto-inflammation:

non mesuré

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Température de décomposition:	non mesuré
pH:	non mesuré
Viscosité	
Viscosité dynamique:	1,000 - 1,500 mPa.s (25 °C/25 °C, DIN 53018)
Viscosité cinématique:	980 - 1471 mm ² /s (25 °C/25 °C, Calculé)
Durée d'écoulement:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	< 1 g/l (25 °C/25 °C)
Solubilité (autre):	non mesuré
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	non mesuré
Pression de vapeur:	non mesuré
Densité relative:	non mesuré
Densité:	1.02 g/cm ³ (25 °C/25 °C) (DIN 51757)
Masse volumique apparente:	Données non disponibles.
Densité de vapeur relative:	non mesuré

Autres informations

Aptitudes à l'explosion:	non mesuré
Propriétés oxydantes:	Non comburant
Température minimum d'ignition:	non mesuré
Corrosion des métaux:	Ne corrode pas les métaux
Taux d'évaporation:	non mesuré

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	voir point "Possibilité de réactions dangereuses".
Stabilité Chimique:	Le produit est stable sous des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et d'une manipulation conformes
Conditions à Éviter:	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.
Matières Incompatibles:	Donnée inconnue.
Produits de Décomposition Dangereux:	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

11. Données toxicologiques**Renseignements sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact Cutané:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec les yeux:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)**Orale****Produit:** DL 50 (Rat): > 2,000 mg/kg (OECD 423)**Cutané****Produit:** Données non disponibles.**Inhalation****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité à Dose Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Lésion/Irritation Grave Des Yeux****Produit:** Données non disponibles.**Sensibilisation Respiratoire ou Cutané****Produit:** Données non disponibles.**Cancérogénicité****Produit:** Données non disponibles.**ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales:**

Aucune substance cancérogène présente ou aucune présente dans des quantités réglementées

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), ainsi modifiées

Aucune substance cancérogène présente ou aucune présente dans des quantités réglementées

Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), ainsi modifiées

Aucune substance cancérogène présente ou aucune présente dans des quantités réglementées

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Aucune substance cancérogène présente ou aucune présente dans des quantités réglementées

Mutagénicité de la Cellule Germinale

Données non disponibles.

In vitro**Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Risque d'Aspiration**Produit:** Non classé**Renseignements sur les risques pour la santé****Autres dangers****Produit:** Données non disponibles.**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** CE 50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Composants:**

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CE 50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 0.4 mg/l (Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.) taux de croissance
1-Dodécanthiol	CE 50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 0.0145 mg/l (OCDE 201)

Toxicité pour les microorganismes**Produit:** Données non disponibles.**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour les microorganismes****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** 5 % (28 d, OECD 301 F) Le produit n'est pas biodégradable.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})**

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Produit: Log Kow: non mesuré

Mobilité dans le Sol:

Produit Données non disponibles.

Résultats de l'évaluation des substances PBT et vPvB:

Produit Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs:

Autres dangers

Produit: Ne pas laisser s'écouler dans le sol, les eaux ou les égouts.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée

Emballages Contaminés: Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des risques possibles.

14. Informations relatives au transport

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada

Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5

Toluène

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé.

Gaz à effet de serre

Non réglementé.

Canada. Substances visée par un avis de nouvelle activité (SNAc) et rapports.

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI Non réglementé.

CA CDSII Non réglementé.

CA CDSIII Non réglementé.

CA CDSIV Non réglementé.

CA CDSV Non réglementé.

CA CDSVII Non réglementé.

CA CDSVIII Non réglementé.

Règlements sur les précurseurs**Identité Chimique**

Toluène

Inventaires:

TSCA:	Inclus dans la liste.	
DSL:	Inclus dans la liste.	

16. Autres informations**Date de Publication:** 03/19/2019**Version n°:** 1.1**Autres Informations:** Données non disponibles.**Informations sur la révision:** Toute modification ayant eu lieu depuis la version précédente sera indiquée dans la marge. La présente version remplace toutes les versions précédentes.

Nom du produit: TEGO® Airex 920

Avis de non-responsabilité:

Ces informations et toutes les recommandations, techniques ou autres, sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à partir de la date de préparation. Les destinataires de ces informations et recommandations doivent faire leur propre évaluation quant à leur pertinence pour leurs besoins. En aucun cas Evonik n'assumera la responsabilité pour des dommages ou des pertes de quelque sorte que ce soit, résultant de l'utilisation ou la confiance placée en ces informations et recommandations. EVONIK REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE REPRÉSENTATION ET GARANTIE DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, LA QUALITÉ MARCHANDE ET/OU LA CONFORMITÉ À UN BESOIN PARTICULIER (MÊME SI EVONIK EST CONSCIENT DE CELA) PAR RAPPORT À TOUTES LES INFORMATIONS ET LES RECOMMANDATIONS FOURNIES. Une référence à des noms de marque utilisés par d'autres sociétés n'est ni une recommandation ni une approbation du produit correspondant, et n'implique pas que les produits similaires ne pourraient pas être utilisés. Evonik se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations et/ou recommandations à tout moment, sans avis préalable ou ultérieur.